



GRAYAN-ET-L'HÔPITAL

## COMMUNE DE GRAYAN-ET-L'HÔPITAL

Procès-verbal du  
Conseil Municipal du Jeudi 29 juin 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le jeudi 29 juin, à treize heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Grayan-et-l'Hôpital, dûment convoqué le jeudi 22 juin puis le vendredi 23 juin (ordre du jour additionnel et changement de lieu), s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Florence LEGRAND, Maire.

### Présences

Membres du Conseil Municipal	Qualité	Présent	Absent	Excusé	Donne pouvoir à
Florence LEGRAND	Maire	X			
Laurent BELLARD	Premier Adjoint		X		Florence Legrand
Julie BEZIES	Deuxième Adjointe	X			
Frédéric QUILLET	Troisième Adjoint	X			
Brigitte TRUCCOLO-PENTSCHOFF	Quatrième Adjointe		X		Julie Bezies
Christophe DEMOUGEOT	Conseiller délégué	X			
Annick CHOLLET	Conseillère municipale	X			
Jacky NICAISE	Conseiller municipal		X		Béatrice Charrier
Jean-François JOUANDEAU	Conseiller municipal		X		Annick Chollet
Marie-Noëlle FRERE	Conseillère municipale		X		
Frédéric MERLIN	Conseiller municipal	X			
Béatrice CHARRIER	Conseillère municipale	X			Jacky Nicaise
Alain BOUCHON	Conseiller municipal	X			
Bernard SUDREAU	Conseiller municipal		X		Alain Bouchon
Patricia Labeyrie-Lair	Conseillère municipale	X			

Secrétaire de séance : Christophe DEMOUGEOT

Madame la Maire ouvre la séance de ce conseil municipal du 29 juin est ouverte.

Il convient de choisir un secrétaire de séance, je propose pour ces fonctions Monsieur Christophe Demougeot. Tout le monde a bien reçu le procès-verbal de la séance précédente du 22 mai.

Lorsque la maire demande s'il y a des observations, Alain Bouchon prend la parole et déplore un envoi tardif des documents à 11h15, soit 2 heures avant le début de la séance ; Il déplore également l'heure du conseil municipal à 13h30 et demande à quand un conseil municipal à 23h le soir.

Il estime cela inadmissible et déclare ne pas pouvoir travailler dans ces conditions et, selon lui, ne pas pouvoir jouer le rôle d'opposition et de représentants de gens qui ont voté pour eux.

Il indique que dans ces conditions, et comme déjà eu fait, l'opposition décide de quitter la salle.

Béatrice Charrier prend la parole pour exprimer son accord et se fait la porte-parole de ses deux autres collègues en indiquant avoir reçu également la note de synthèse à 11h13 le matin même, et estime ne pas pouvoir voter en leur âme et conscience.

Patricia Labeyrie-Lair coupe la parole à Béatrice Charrier, accusant la municipalité de rétentions d'information.

Béatrice Charrier indique ne pas avoir le temps de travailler sur les délibérations.

Patricia Labeyrie-Lair indique être d'accord.

Alain Bouchon indique que le conseil municipal se retrouvera donc à 6 et rappelle que le quorum est à 8 et que donc le conseil ne peut se tenir.

Alain Bouchon quitte la salle ainsi que Madame Béatrice Charrier. Madame Patricia Labeyrie-Lair se lève.

Madame la Maire reprend la parole et annonce que le quorum n'étant plus atteint, il ne sera plus possible de voter la subvention de 18.000 € pour la réfection du boulodrome, qui devait être transmise le soir même ou demain. Elle indique que à cause de l'opposition, la commune perd 18.000 €.

Patricia Labeyrie-Lair rétorque que si les documents avaient été transmis avant, cela aurait pu être voté.

Madame la Maire informe faire les choses dans le respect de la réglementation. Elle réitère que le conseil n'a plus le quorum et par conséquent sera reconvoqué sous 3 jours et n'aura plus besoin de quorum pour voter les délibérations qui sont à l'ordre du jour.

13H45 : Madame la Maire lève la séance.

La Maire,  
Florence Legrand

